

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Ag 418

Optique Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2468 Société : Royal Air Maroc

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité

Nom & Prénom : BENDOUROU NAYA

Date de naissance : Je 20 09 1956

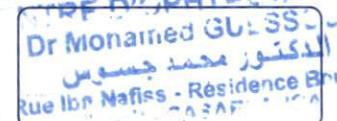
Adresse : Résidence ANA PLAZA "B" N° 2 - 1^{er} étage

Rue AHMED CHABRI

Tél. : 0666667816 Total des frais engagés : 15000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 02 JUIL 2021

Nom et prénom du malade : BENDOUROU NAYA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca 02 juillet 2021 Le : 02/07/2021

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02 JUIL 2021	G2	G5	250,00	Dr. G. S. SOUS ET CHIRURGE DE DENTISTE Assermentation pres des Maires Casablanca 2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Optique Mille pour Cent Optométriste & Opticien	14-7-2021	5000

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
<img alt="Diagram				

Optique 1000 %

Opticien - Optométriste



Optique Mille pour Cent
Optométriste & Opticien

Facture : N° 000714

Date : 4/7/2021

Mr :

Docteur :

Type des Verres :

Monture :

Vision de Loin :

OD	Axe	110	Cyl	-130	Sph	150	1000
OG	Axe	60	Cyl	-150	Sph	130	1000

OD	Axe	60	Cyl	-150	Sph	130	1000
OG	Axe		Cyl		Sph		

Vision de Prés :

OD	Axe		Cyl		Sph		
OG	Axe		Cyl		Sph		

OD	Axe		Cyl		Sph		
OG	Axe		Cyl		Sph		

Add :

Montant :

3000

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P : 023451 - Patente : 30057211

Docteur GUESSOUS MOHAMED

الدكتور محمد كسوس

اختصاصي في أمراض و جراحه العيون
Spécialiste en Ophtalmologie

Diplômé de la faculté de Médecine de Lyon (France).

Ancien attaché des Hôpitaux de Lyon (France).

Ancien attaché des Hôpitaux Militaires du Maroc.

Médecin Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

Maladies et Microchirurgies des Yeux

Explorations oculaires - Lasers Argon et Yag

Lentilles de contact . Chirurgie de la Myopie au Laser

Casablanca le 02-07-2021

Mr Mme Melle BENDAOURA NAJYA

A. Prescription de Verres correcteurs et monture adaptée à l'écart pupillaire:

Uni focaux - Progressifs ou 02 montures séparées Traitées Antireflet - Amincis -
Blancs - Photochromiques - Teintés

Vision de Loin :

* Oeil Droit : +1.50 (110° - 1.50)

* Oeil Gauche : +1.50 (60° - 1.50)

Vision de Près :

* Oeil Droit : | Add +3.00

B. Instiller aux deux Yeux :

Optique Mille pour Cent
Optométriste & Opticien

1) indocaly - 0.1%
- (1% + 3) / 1 x 15
2) hylo cane - (1% x 3) / 1
3) convergal - (1% x 2) / 1

Dr. GUESSOUS MOHAMED
Maladie et Chirurgie des Yeux
Expert Assermenté près des tribunaux
6 Rue Ibn Nafiss Casablanca
0522-99-44-77 et 0522-98-15-81

RESIDENCE BENOMAR
RUE IBNOU NAFISS PORTE ' B '
CASABLANCA-MAARIF.

TEL : 0522-99-44-77 et FAX : 0522-98-15-81.

Patente : n° 35709720 - I.C.E : 001637889000073 - C.N.S.S : n° 2700674